Depuis lors la commission de la réforme judiciaire a chargé M. Castillard de déposer un rapport dans une autre séance et ce rapport est succinct. Ce n'est pas la faute du ministre si le projet du gouvernement n'est pas rapporté aujourd'hui dans les conditions dans lesquelles il doit l'être. Ce projet comprenait deux parties :

1. La suppression de la peine de mort.
2. L'établissement d'une peine compensatoire.

Sur cette seconde partie, l'orateur aurait désiré voir formuler l'opinion de la commission.

La Chambre doit désirer que dans notre code soit inscrit en cas de commutation de peine, une peine sévère.

Le projet doit être rapporté dans toutes ses parties. (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

LA COMMISSION VEUT LE MAINTIEN DE LA PEINE DE MORT

M. CASTILLARD, rapporteur, répond que la commission a décidé hier de maintenir la *peine de mort, que le pays veut savoir que* la peine de mort existe encore et si elle sera appliquée. Voilà ce qui l'intéresse. (Très bien, très bien).

L'orateur demande à la Chambre de fixer la discussion du projet le jour de la plus prochaine réunion. (Très bien, très bien, sur divers bancs).

LA COMMISSION N'ETAIT PAS AU COMPLET

DEJEANTE demande l'ajournement de la discussion. Il a été très surpris de voir dans le rapport de la commission que celle-ci demandait le maintien d'une loi. Il y a 33 membres de la commission et ces conclusions nouvelles ont été prises par 3 voix contre 2.

Il y a une question grave à examiner. (Très bien sur divers bancs).

Le vote donne 371 voix contre 131.

La proposition de M. Dejeante n'est pas adoptée.

En conséquence la discussion est fixée à vendredi en tête de l'ordre du jour.

La séance est levée à 7 heures.

AUX ASSISES DE LA SEINE

M. Charles Humbert contre le "Matin"

Deuxième audience. — On continue l'audition des témoins. — Un vif incident met aux prises M. Humbert et l'avocat du « Matin »

Paris, 26 juin. — Beaucoup moins de monde dans l'auditoire, où cependant l'élément féminin domine.

A midi vingt, l'audience est ouverte et l'on reprend aussitôt l'audition des témoins.

M. BICHAT, secrétaire-général du *Matin*, commence par déclarer qu'il ne sait rien des relations qu'aurait eues M. Humbert avec M. Rochette.

Me Paisant lui demande s'il n'a pas été sous les ordres de M. Humbert et s'il n'a pas préparé sa candidature à la députation ?

— M. Humbert m'a emmené à Verdun et il m'a chargé d'organiser des manifestations, j'ai fait plusieurs démarches pour obtenir des sommes destinées à son élection. De même, il m'avait chargé d'obtenir de M. Barberet, directeur au ministère de l'intérieur, un certain nombre de croix de la Mutualité.

M. Humbert m'a fait à diverses reprises qu'il avait en mains les originaux des finances du ministère de la guerre.

Me Labori demande au témoin pour quelle raison il a, dans une lettre, qualifié d'actes de trahison les actes de M. Humbert à Verdun.

— *J'ai fait une enquête et j'ai appris que* M. Humbert...

Me Labori. — Ce témoin ose dire que M. Humbert a trahi pour 175 francs.

Me Paisant. — Il a bien trahi pour 180 francs en vendant au ministère de la guerre des camions automobiles.

Me Labori proteste.

M. Humbert prie son avoué de prendre acte.

Me Paisant. — Prenez acte, si vous pouvez ; mais il y a une question de fait qu'il faut élucider. M. Humbert, sénateur, a vendu deux camions et il a touché une commission.

Me Paisant, s'adressant à M. l'avocat général, lui fait remarquer qu'il y a un article de loi qui punit les députés ou sénateurs ayant trafiqué de leur mandat. M. Humbert, qui a touché des commissions sur des ventes faites à l'Etat, tombe sur le coup de cette loi.

Le président. — Le procureur général fera ce qu'il voudra, mais ne sortons pas du débat. Il s'agit de savoir si les imputations portées contre M. Humbert sont fondées ou non.

M. Humbert déclare sur l'honneur qu'il n'a fait aucune démarche pour faire acheter par le ministère de la guerre telle marque plutôt que telle autre. Ce sont là, dit-il, les moyens employés pour déshonorer un enfant du peuple, un homme qui a eu le courage de venir ici.

Me Paisant. — M. Humbert n'a pas répondu à la question qui lui était posée sur *son contrat avec la maison d'automobiles.*

Un long dialogue, vif et très animé, et qu'il est impossible de saisir, car les deux adversaires parlent à la fois, s'engage entre Me Paisant et M. Humbert.

Le président y coupe court en rappelant tout le monde à la question.

Mais tout d'un coup le débat s'envenime et M. Humbert, hors de lui, regardant Me Paisant en face, s'écrie :

— *Me Paisant ment.*

Après l'audition de Me Lanquest, notaire, et de M. Lefrançois, ancien officier de cavalerie, on entend M. Vallier, rédacteur au « Matin », qui aurait surpris chez le financier Rochette une conversation téléphonique entre le directeur de la maison Rochette et le sénateur Humbert.

L'audience, suspendue sur cette déposition, est reprise avec celle de M. de Jouvenel, rédacteur en chef du « Matin ».

M. de Jouvenel indique comment le « Matin » a été amené à jeter le nom de M. Humbert dans l'affaire Rochette.

— Que veut aujourd'hui M. Humbert ? demande le témoin. Faire le procès du « Matin ». Il l'a dit, faire le procès de ce journal dont il a été, afin de pouvoir vivre, l'ancien secrétaire général. A-t-il amené, pour assurer le succès de son procès, tous les ennemis du « Matin », les grands traqueurs, Thérèse et Frédéric Humbert, Marc Lapierre...

Me Labori. — Et Jeanne Weber.

Le témoin. — Est-ce à vous, Me Labori, de nous reprocher d'avoir cru à une innocence ?

Un silence ; Me Paisant intervient et demande à M. de Jouvenel de s'expliquer sur des fiches que M. Humbert aurait détenues.

Le témoin. — J'ai su que M. Humbert détenait des fiches par M. Camille Pelletan, qui se vanta d'en avoir fait (Bruit) et par M. Bunau-Varilla, qui en reçut de lui et m'en confia.

Et M. de Jouvenel fait le procès moral de M. Humbert, qui dans tous ses actes, s'est souvenu que « l'amitié, comme le journalisme, mène à tout à la condition d'en sortir ».

— Au « Matin », indique-t-il entre autres choses, il avait organisé tout un service de police dirigé par M. Monthois.

Ne trahit-il pas ses amis les meilleurs, tous ceux qui l'ont aimé ?

M. Humbert a un tempérament courageux servi par une âme faible. Peut-être a-t-il le droit de se poser en victime, mais c'est une victime qui, par son tempérament, a été conduite à la fortune.

Ayant été victime de son colonel, il devient officier d'ordonnance du ministre de la guerre ; victime de son ministre, on le nomme percepteur ; victime encore, il parvient au secrétariat général du « Matin » ; victime une fois de plus, il devient député, puis sénateur.

Par qui obtint-il sa perception ? A la suite d'une démarche de M. Bunau-Varilla au ministère de l'intérieur, qui eut l'occasion d'intervenir aussi auprès du ministre de la guerre.

Après quelques nouvelles dépositions sans intérêt, l'audience est renvoyée à demain.

Informations
REGIONALES

Les élections contestées devant le Conseil de Préfecture du Nord

Les arrêts

Le Conseil de préfecture du Nord a rendu hier les arrêts suivants concernant les protestations développées à l'audience du 23 juin.

VALENCIENNES. — La protestation des *citoyens Delespant et Deguise*, concernant les opérations du 2e tour est rejetée.

GRAVELINES. — Il est donné acte à M. Dubos-Vandame de son désistement.

DENAIN. — Le Conseil de Préfecture ordonne l'ouverture d'une instruction à l'effet de rechercher dans quelles conditions s'est effectué le dépouillement du scrutin du premier tour.

A SAINT-OMER

Chute mortelle d'un réserviste

Un dragon réserviste du 21e, tombe de cheval sur le Plateau des Bruyères et meurt à l'Hôpital. — La victime habitait Lille.

Jeudi matin, un dragon réserviste faisait des exercices équestres en compagnie de fantassins accomplissant un stage au 21e dragons, lorsque, tout-à-coup, il perdit l'équilibre, fut précipité sur le sol et traîné par son cheval sur un parcours d'environ 50 mètres.

On s'empressa autour du malheureux qui évanoui, fut ramené en voiture d'ambulance à Saint-Omer et conduit à l'*Hôpital militaire*

Une dépêche fut envoyée au ministère de la guerre pour annoncer l'accident et l'état grave de la victime.

Les médecins constatèrent que le blessé, qui avait perdu connaissance, avait de nombreuses lésions à la tête.

Les piqures de sérum ne parvinrent pas à le ranimer et hier matin, de bonne heure, il expirait sans avoir repris connaissance.

La victime de cet accident se nomme Peele Pierre, âgé d'une trentaine d'années, marié et père de deux enfants.

Il demeurait à Lille où il était employé à la *banque Devilder.*

A DOUAI

Un garçon brasseur écrasé par une rondelle

Jeudi vers 8 heures du soir, le sieur François Rincheval, 38 ans, domicilié à Saudemont (*Pas-de-Calais*), garçon brasseur au service de Mme veuve Treifous, en descendant un tonneau de bière dans la cave du collège des jeunes filles, a fait une chute et a été écrasé par le tonneau qui lui passa sur le corps.

Ramassé dans un piteux état, le malheureux a reçu des soins empressés de Mlle Duforge, directrice de l'école et de ses professeurs, que M. Baude à son arrivée a chaudement félicitées.

Rincheval a été conduit à l'Hôtel-Dieu où il est mort peu après son arrivée.

Rincheval laisse trois enfants et une veuve qui a été prévenue par les soins de Mme veuve Treifous.

2me Congrès DES MÉDECINS DE FRANCE

DEUXIEME JOURNEE

A 9 heures du matin s'est tenue la première séance.

Au bureau prennent place MM. les docteurs Coppens, président d'honneur; Gairal, président du Congrès; Aubert, secrétaire général; Deroy, trésorier, Motais, Lemière,

La séance est ouverte à 9 heures et demie Le président tout d'abord parle de la réception qui eut lieu la veille à la mairie et au nom du Congrès remercie à nouveau la municipalité. Le docteur Gairal, informe les congressistes que sur l'aimable *invitation* du maire, il y aura lundi une visite aux mines de Lens.

La parole est ensuite donnée au docteur Gassot qui vient donner lecture du rapport de la Commission ministérielle.

LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

L'ordre du jour appelle ensuite à la tribune le docteur Surmont pour donner lecture d'un rapport sur la Réforme de l'Enseignement. Cette commission, nommée par le syndicat médical de Lille, était composée des docteurs Boutry, Coppens, Declercq, Lemière, Richard-Lesay, et Surmont.

Très documenté, le docteur Surmont fait un exposé de ce rapport qui combat le mode actuel de l'Enseignement médical. A l'appui de la thèse qu'il est chargé de défendre, le rapporteur échafaude arguments sur arguments.

Ce rapport conclut par une réformation des études médicales. Le rapporteur vivement félicité est remplacé par les docteurs qui viennent apporter quelques objections, ou approuver entièrement le rapport du docteur Surmont.

Le docteur Sorel, de Dijon, pour sa part croit que si il y unification dans l'Enseignement médical, il n'y a pas lieu de s'intéresser pour le moment de petites questions.

Parlant des agrégés, le docteur Sorel dit que les agrégés ont été très gentils pour les praticiens; ils se sont voté l'agrégation à vie, alors qu'ils auraient pu se donner l'agrégation héréditaire !!!

Rires et longs applaudissements accueillent la péroraison de l'orateur.

Le docteur Sinart, de Paris, est un agrégé Condamnés à mort, dit-il, voués aux gémonies, il vient défendre les docteurs diplômés, les agrégés dont le Congrès demande la suppression. Le docteur Sinart, déclare que les spécialistes ne sont pas des détrousseurs, ceux-ci demandent au contraire que les praticiens puissent être appelés dans les expertises légales.

Le docteur Leredde, il y a une opposition complète dans l'Enseignement médical. Après avoir approuvé les paroles du docteur Sorel, il conclut en disant que le Congrès doit combattre la « cuisine » des concours, car à l'heure actuelle ce que les étudiants connaissent le plus c'est le favoritisme, la protection de tel ou tel personnage !

La discussion menace de s'éterniser.

Très énergique, le président rappelle aux congressistes qu'il est 10 heures et demie, et qu'il y a encore onze orateurs d'inscrits. Aussi demande-t-il à ceux-ci d'être brefs.

Un congressiste présente une observation très juste : c'est que l'on se trouve en présence de deux rapports et que, jusqu'ici, les orateurs n'en ont point parlé.

La parole est alors donnée au docteur Delpent.

Il demande de prendre une décision de principe, c'est qu'aucun étudiant ne pourra entrer à l'Ecole de Médecine sans avoir passé un examen, comme il en est pour les Ecoles polytechniques, Saint-Cyr, etc.

Le docteur Lefur voit dans le rapport des docteurs Garnet et Surmont, la demande d'augmentation du personnel enseignant. Il demande, lui, que ce personnel soit élargi, *non par décision d'Etat, mais que ceux chargés* d'enseigner puissent être pris parmi ceux qui savent la médecine et qui sont capables de réunir quelques élèves. Des professeurs, M. Landouzy entr'autres, sont de cet avis, mais ceux qui s'y opposeront toujours, ce sont les agrégés.

Il demande la suppression de l'agrégation et l'élargissement du corps enseignant dans une forme à déterminer.

Le docteur Mencière, de Reims, dit que si l'on demande le maintien des titres spéciaux, c'est étrangler des praticiens. Si on accepte des titres spéciaux, c'est mettre en suspicion le diplôme que le praticien a obtenu.

Longs bravos dans la salle.

Il y a des abus, il faut les faire cesser, dit le docteur Mencière. Il faut mettre en concurrence les agrégés, en créant le Privat-Doscent, même avec ses défauts, comme en Allemagne ; mais avec un jury tiré au sort, un siège tiré au sort.

Le docteur Lemoine, professeur agrégé, s'élève avec les praticiens contre le concours et en demande la suppression, mais il faut, dit-il, avant de détruire une institution, réformer tout d'abord les programmes.

Il conclut par la suppression du concours, la suppression du décanat, et c'est seulement alors qu'on aura la réforme dans l'enseignement.

La salle applaudit longuement.

Le docteur Oui, demande, en substance, que les études prépathologiques soient d'une année et non d'une année et demie.

Le docteur Dufour, médecin légiste, combat les conclusions du docteur Sicart. Pour faire un médecin légiste dit-il, il faut avoir des connaissances spéciales, et beaucoup d'étudiants ne se préoccupent pas toujours des leçons et négligent les études concernant la *médecine légale.*

Le docteur Tourtourat, émet le vœu que le nombre des étudiants ne soit pas illimité, que les étudiants subissent un examen d'entrée avant de franchir les portes Facultés.

Le docteur Motais, souhaite que l'autonomie soit votée, bien que la suppression de tous les concours serait une mauvaise chose. Il s'associe aux conclusions du docteur Mencières.

Le docteur Coppens, ce sont les diplômés spéciaux qui sont nos ennemis, Les praticiens ne sont pas tous des diplômés. Il dépose un vœu en ce sens.

Le docteur Jablonski termine la longue discussion, en demandant que les fonctions de directeurs d'inspecteurs d'hygiène, soient réservées à des médecins.

LES VŒUX

La discussion est close.

Le président donne connaissance des amendements et vœux déposés au bureau par MM. les docteurs Coppens, Delpent, Sodel, Lefur, Sinart, Winlant, Oui (amendement aux conclusions du rapport du docteur Surmont) Tourtourat, Lemoine, Jablonski, Nuits et docteur Hardeviller.

Le vœu du docteur Coppens a la priorité. La première partie est adoptée, la seconde est rejetée.

Les conclusions du rapport du docteur Gassot sont mises aux voix.

Les cinq premiers paragraphes sont adoptés. Le dernier, connexe avec un rapport de la séance de l'après-midi est renvoyé à cette séance.

Les conclusions du rapport du docteur Surmont sont adoptées, avec adjonction du vœu du docteur Nuits, ainsi conçu :

1. Obligation des études médicales complètes pour l'exercice de l'Art dentaire, de la Stomatologie.
2. Enseignement de la Stomatologie dans toutes les Facultés au même titre que les autres spécialités.
3. Réorganisation des services hospitaliers de Stomatologie, sous la direction de médecins spécialistes et enseignement pratique de la Stomatologie à l'Ecole des hôpitaux.

On passe au vote des vœux. Les vœux des docteurs Sorel, Lefort, Lemoine, Sinart sont adoptés.

A midi et quart la séance est levée.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A 2 heures et demie la séance s'ouvre sous la présidence du docteur Garral.

La chaleur n'a point fait reculer les congressistes *qui sont plus nombreux qu'aux* précédentes séances. Beaucoup en effet ne sont arrivés à Lille que dans la matinée.

L'élément féminin est également plus important que la veille et les claires toilettes du beau sexe jettent une note gaie, dans la sévérité de cette réunion.

C'est M. le docteur Félix Reynault, suivant l'ordre du jour qui ouvre le feu, pour présenter à l'assemblée *le résultat du referendum* concernant les questions d'enseignement.

Cinquante-cinq médecins des syndicats, associations des principales villes : Amiens, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Poitiers, Reims, Toulouse, etc., ont répondu.

L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

M. Lafontaine, délégué de l'Association des Etudiants de Paris, vient présenter son rapport sur l'enseignement clinique.

Ce projet de réorganisation, ajoute le délégué, est possible, et il dépose des conclusions émettant le vœu que tout hôpital public ou privé, toute clinique importante devienne un centre d'enseignement.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Wiart abonde dans le sens du précédent délégué, ainsi que M. Girard.

(A suivre).

Dernière Heure

UN SATYRE DE 14 ANS

IL COMMET UN EFFROYABLE ATTENTAT SUR UNE FILLETTE DE DEUX ANS.

Saint-Dié, 26 juin. — Un jeune gamin de 14 ans, Paul Rapenne, élevé par les soins de l'Assistance publique de Saint-Dié, confié depuis l'âge de deux ans à Mme Solzer, ménagère à Feignes près de Saint-Michel-sur-Meurthe, a commis sur une petite enfant de 25 mois, des attentats particulièrement horribles.

Le coupable a essayé par deux fois dans la même journée d'emmener la petite avec lui dans un bois voisin, mais il n'y put réussir. *Vers quatre heures,* il la trouva à nouveau seule, jouant devant la maison de ses parents ; il l'emmena et se mit en devoir d'abuser d'elle.

Comme il ne pouvait y parvenir, à l'aide d'un couteau et par trois fois, il lui entailla les organes génitaux. Au même moment survint la grand'mère qui empêcha l'attentat de se consommer. La pauvre petite enfant perdait énormément de sang par ses profondes blessures, mais celles-ci cependant ne mettent pas sa vie en danger.

Le jeune criminel a avoué à la gendarmerie les faits qui lui sont reprochés. Il a été consigné à la disposition de la justice.

L'ASSASSINAT DE M. REMY

ARRESTATION DU MAITRE D'HOTEL — TIENT-ON LE COUPABLE ?

Paris, 26 juin. — M. Albanel a interrogé hier plusieurs témoins et familiers de l'hôtel.

Après le départ des principaux témoins et notamment après le départ de M. Raingo, neveu de la victime, M. Albanel décida de garder à vue, dans les locaux de la Sûreté, Renard, le valet de chambre de M. Rémy, sur lequel pesaient les plus grands soupçons.

Dans l'ensemble des constatations opérées par les magistrats, il est formellement établi que le couteau à dessert, ayant servi au crime a été pris dans l'office de l'hôtel et que les outils employés pour le cambriolage des meubles font partie d'une caisse d'instruments qui se trouvait également dans l'office.

Il est également établi que le départ inopiné de Mme Rémy, sa femme de chambre et Mlle Raingo, était particulièrement connu du maître d'hôtel et du personnel demeurant rue de la Pépinière.

Procédant par élimination, le juge d'instruction écarta les soupçons qui pouvaient être relevés contre la plupart des employés de M. Rémy. Toutes les hypothèses ayant été envisagées et démontrant l'inanité des charges qui pouvaient peser sur eux, il ne restait plus que le valet de chambre Renard contre lequel s'accumulaient les soupçons.

Contrairement aux affirmations de Renard, aucune somme d'argent n'avait été volée dans la chambre de M. Rémy. — Le compte a été rétabli d'une façon précise. — Aucun bijou de valeur n'a été emporté et les écrins vides des objets sans prix emportés par l'assassin voisinaient avec des diamants laissés sur place.

De plus, détail qui avait frappé les magistrats, le cambrioleur avait remis les écrins vides à leur place habituelle après les avoir refermés.

C'est à la suite de toutes ces constatations que M. Albanel a décidé de garder Renard à la disposition de la justice, et, après lui avoir fait passer la nuit dans les locaux de la Sûreté, le magistrat a décerné ce matin contre lui un mandat d'arrêt sous l'inculpation d'homicide et de complicité suivi de vol.

Après les obsèques de M. Rémy, la famille du défunt s'était retirée à Vaucresson dans une villa ; le valet de chambre Renard, qui était au service de M. Rémy depuis deux ans, y avait suivi ses maîtres.

Interrogé de nouveau, ce matin, par M. Albanel, Renard se défend énergiquement de l'inculpation dont il est l'objet. Il avoue cependant avoir des mœurs spéciales.

L'inculpé, âgé de 48 ans, est né à Sancerre (Cher), il est père d'une fillette de 12 ans et d'un garçon de 5 ans.

Jusqu'à présent, il n'a pas encore fait choix d'un défenseur.

Collision de trains aux Indes

Bombay, le 26 juin. — Une collision s'est *produite près de Baroda,* entre un train de marchandises et un express.

La collision a déterminé un incendie; plusieurs voitures ont été brûlées.

Il y aurait de nombreux morts.

Les détails manquent.

LE COUP D'ETAT DE TÉHÉRAN

LE CHAH FAIT CERNER LES LEGATIONS POUR S'EMPARER DES REFUGIES. — LES REPRESENTANTS DES PUISSANCES PROTESTENT.

Berlin, 26 juin. — Le « Lokal Anzeiger » donne aujourd'hui les noms des hauts dignitaires qui ont cherché refuge auprès des *délégations française et britannique.* Il paraît que les légations américaines et allemandes n'ont pas encore donné asile à ces réfugiés.

Parmi les personnes qui se sont réfugiées à la légation britannique, se trouve le député Sogisoda, membre du Parlement, un des meilleurs orateurs auquel le chah porte une haine particulière.

Le chah a fait entourer la légation britannique par des cosaques, qui ne laissent entrer ni sortir personne sans autorisation. Le ministre d'Angleterre a aussitôt envoyé une protestation énergique contre cette insulte, et a demandé le retrait immédiat des troupes qui entourent la légation, donnant jusqu'à ce soir six heures, pour que ce soit fait.

Tous les ministres étrangers, y compris le ministre d'Allemagne, ont fait des représentations au chah au nom de l'humanité, contre les atrocités commises par les cosaques.

Bien que le chah se soit engagé à sauvegarder la vie des fugitifs qui rentreront dans la ville, aucun d'eux n'a osé quitter son refuge, n'ayant aucune confiance dans les paroles du souverain qui a fait arrêter le prince Jellah, qui était venu au camp du chah sur invitation de ce dernier.

L'oncle du chah, Naibé, a été nommé premier ministre.

Dernières Nouvelles REGIONALES

Dunkerque

Grave accident d'auto

DEUX DUNKERQUOIS GRIÈVEMENT BLESSES DANS LES VOSGES.

La nouvelle parvenait hier soir à Dunkerque, qu'un accident d'automobile s'était produit aux environs d'Epinal, et que M. Louis Dewulf, fils de M. Frédéric Dewulf, négociant était très grièvement blessé.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir :

M. Louis Dewulf-Cardon, avait profité des fêtes de la kermesse pour faire une excursion dans l'Est, et, dimanche matin, il quittait Dunkerque en automobile, accompagné de sa femme et d'un de ses amis, M. Eugène Fiévet, fils de M. Fiévet, courtier en marchandises.

Le soir même, les voyageurs étaient à Nancy, depuis, ils rayonnèrent dans la région.

Hier matin, MM. Dewulf et Fiévet se trouvaient à Gérardmer et se dirigeaient vers Epinal.

Dans l'après-midi, vers cinq heures, l'auto fit panache et ses deux occupants furent projetés sur le sol. M. Louis Dewulf s'était fracturé le crâne et on le transporta à l'hôpital d'Epinal où il arriva sans reprendre connaissance. Quant à M. Eugène Fiévet, il n'avait qu'une entorse au pied ; il télégraphia la nouvelle à M. Frédéric Dewulf qui prit, hier soir, le train de 9 h. 15.

Il résulte des nouvelles reçues que le blessé est dans un état très grave et que l'opération du trépan a dû être faite.

Fédération Socialiste du Pas-de-Calais

Le Comité fédéral se réunira, dimanche 28 juin à 9 heures du matin, salle de la justice de paix à Lens.

Ordre du jour :

1. Propagande. — 2. Congrès de Frévent. — 3. Création d'un office juridique et administratif pour les municipalités ouvrières. — 4. Compte-rendu du Conseil national. — 5. Proposition tendant à placer le journal « Le Citoyen » sous le contrôle politique de la Fédération. — 6. Questions diverses.

Les sections ont droit à un délégué du mandat par 75 membres ou fraction de 75 membres cotisant au Parti.

En raison de l'importance des questions qui figurent à l'ordre du jour, toutes les sections, sans exception, sont invitées à se faire représenter.

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N. 54

Docteur Vampire

par Paul de Garros

C'est donc après Zarri lui-même qu'il importe de courir et le plus vite possible.

— A-t-on quelque indice qui permette de diriger les poursuites avec des chances de succès ? interrogea Valentine.

— Aucun, malheureusement.

— Il est incroyable qu'on n'ait pas relevé la moindre trace de son passage. Un homme qui voyage en famille, avec une nourrice, des enfants, c'est pourtant assez visible, assez facile à remarquer.

— *Périclès Zarri est malin,* reprit le comte ; il doit bien supposer que la police est à ses trousses, et il a dû prendre toutes ses précautions pour dépister les plus fins limiers. Néanmoins, ajouta-t-il avec énergie, nous n'abandonnerons pas la partie, quelles que soient les difficultés. J'y sacrifierai ma fortune entière s'il le faut ; mais je veux retrouver les enfants de ma fille et châtier le ravisseur.

Ces mots étaient à peine sortis de sa bouche qu'un cri terrible retentit.

Les deux hommes, épouvantés, s'élancèrent vers la porte, tandis que Valentine murmurait :

— Ah ! mon Dieu, la chère petite nous a épiés, elle a tout entendu !... Que faire ?... Pauvre *enfant !... Pauvre père !...*

Le docteur était arrivé le premier près de Mikaëla ; il s'attendait à la trouver évanouie ; mais, au contraire il la vit se redresser l'œil hagard ; et lorsqu'il voulut la toucher elle éclata de rire.

— Folle ! ma fille est folle ! balbutia della Mora en s'étreignant le front de ses deux mains.

Sambrucco se retournant, mit un doigt sur ses lèvres :

— Chut ! dit-il, ne l'*effrayez pas !* Nous la guérirons. Venez.

Et tous les deux, prenant la malheureuse chacun par un bras, l'entraînèrent doucement vers sa chambre.

Elle n'opposa aucun résistance, mais elle continua à divaguer de plus belle.

A son tour Valentine, quittant sa chaise-longue, vint s'installer au chevet de son amie, elle l'embrassa, la *cajola, comme on* fait à un enfant.

Mais Mikaela était insensible à tout et prononçait sans se lasser, de la même voix monotone, les mêmes absurdités, les mêmes incohérences.

— Que faire ? demanda le comte en regardant Sambrucco.

— Rien répondit le médecin. Qu'on ne la perde jamais de vue, de peur qu'elle ne commette quelque extravagance ! Et qu'on ne la contrarie pas ! Il n'y a pas d'autre traitement. C'est le temps qui la guérira.

Lorsque le docteur fut parti, Valentine, tendant les mains au gentilhomme, ajouta :

— Le temps et nous, n'est-ce pas ? Tous les deux, nous la soignerons et nous lui rendrons à la fois la raison et ses enfants.

Della Mora soupira, essuya les larmes qui coulaient sur ses joues et dit simplement :

— Merci ! Que Dieu vous entende !

* * * * * * * * * * * *

Six semaine après l'état de Mikaëla n'avait pas changé.

Comme Zarri persistait, d'autre part, à ne point donner de ses nouvelles, et que les enfants continuaient à rester introuvables, Sambrucco conseilla au comte d'emmener sa fille dans un autre pays, qui ne lui rappelât pas les souvenirs douloureux que le séjour à Sorrente continuait, au contraire, à entretenir.

Ce changement d'air et de milieu ne pouvait avoir qu'une influence heureuse sur la santé et sur le moral de la jeune femme.

Della Mora s'inclina docilement et partit aussitôt, avec Mikaëla, Mme de Lautrec et les domestiques, pour la Suisse.

On lui avait, en effet, indiqué une maison de santé située aux environs de Genève et où des guérisons prodigieuses avaient été obtenues. Il voulait essayer pour sa fille de ce traitement merveilleux.

Grâce à une chaude recommandation de Sambrucco, le docteur Cibullier, directeur de l'établissement en question, les accueillit avec une extrême sympathie.

Et après avoir, pendant huit jours, soumis la malade à une observation consciencieuse, il déclara au malheureux père qu'il se faisait fort de rendre Mme Halgan à la vie normale, et cela dans un délai assez court.

L'affirmation était optimiste, à dessein sans doute.

Pourtant, le docteur Cibullier, en parlant ainsi, était sincère et ne pensait pas que plusieurs années seraient nécessaires pour que la guérison de la pauvre folle fût complète.

* * * * * * * * * * * *

Lorsque Mikaëla, toujours sous la surveillance de Valentine et la garde vigilante de Ugo, fut installée dans la maison de santé et commença à s'habituer aux nouveaux visages qui l'entouraient, della Mora se décida à repartir pour Paris.

Georges Halgan, par suite de divers incidents de procédure qui avaient retardé sa comparution en cour d'assises, était encore en prison.

L'heure des explications solennelles sonna enfin.

Et, par une heureuse coïncidence, le comte arriva juste à point pour assister au procès de son gendre.

Les débats furent longs, mouvementés, même tumultueux et violents, grâce à l'animosité du ministère public. Il fallut, à propos de la pièce incriminée, recommencer des *expertises et des contre-expertises sans* nombre.

Mais, en fin de compte, la vérité se fit jour et l'innocence du prévenu apparut aux jurés tellement lumineuse qu'ils rendirent, sans discussion et à l'unanimité, un verdict d'acquittement.

Ce dénouement était bien celui qu'avait toujours espéré l'ancien diplomate.

Néanmoins, on ne traverse pas d'aussi rudes épreuves sans en ressentir profondément le contre-coup.

Des luttes aussi âpres finissent par avoir raison des tempéraments les mieux trempés.

Et lorsque Georges, enfin libre et réhabilité par le jugement de ses pairs, put se jeter dans les bras du comte, il était littéralement à bout de forces.

Ce fut à peine s'il répondit aux compliments qu'on lui adressait ; les sanglots l'étranglaient : il lui était impossible de parler.

Della Mora entraîna rapidement son gendre vers la sortie, le fit monter dans une voiture qui l'attendait place Dauphine et jeta au cocher l'adresse de la rue de la Ville-l'Evêque.

Enfin, la voiture s'arrêta devant l'hôtel Halgan.

Georges sauta le premier à terre et passa devant son beau-père pour lui montrer le chemin, se dirigeant hâtivement vers son cabinet de travail.

Il était sombre et nerveux, lui aussi, car l'attitude embarrassée de son compagnon lui laissait entrevoir de pénibles perspectives.

Aussi, prit-il à peine garde aux félicitations de ses deux vieux serviteurs, Pascal et Mariette, qui s'empressaient à sa rencontre et lui exprimaient, en termes attendris, leur joie de le revoir.

Vite, il gagna son cabinet, suivi du comte, et lorsqu'ils furent enfermés tous les deux, il éclata soudain.

— Mais, enfin, s'écria-t-il, qu'est-ce que vous avez pour me faire une pareille figure ? Vous êtes contrarié de me voir libre, acquitté?... Non, c'est absurde, ce que je raconte là !... Je sais bien que vous êtes le premier à vous réjouir de mon triomphe... Et le bonheur qui m'attend, ce bonheur qui va me faire oublier toutes mes souffrances, ne saurait vous rendre jaloux.

Ah ! je comprends... Mikaëla est malade... ? Le bébé, malade aussi... ? mort peut-être ... Et vous n'osez pas me l'apprendre... Non... ? Ce n'est pas cela... ? je me trompe... ? A propos, comment s'appelle-t-il, le bébé ?

Et, d'abord, est-ce un garçon ou une fille... ? Vous ne m'avez pas encore dit cela...

Mais, voyons, parlez donc, vous ne voyez donc pas que vous me torturez, que vous me faites mourir à petit feu ?...

— Pauvre enfant ! soupira della Mora avec un air de profonde pitié.

— Je vous en prie, insista Georges de plus en plus nerveux, ne m'imposez pas une aussi longue épreuve. Je vois à votre physionomie que vous avez quelque chose de douloureux à m'annoncer... J'estime que le plus tôt sera le mieux... Allez !... Je serai courageux.

— Hélas ! *murmura le comte,* vous n'avez deviné que trop juste, mon cher ami. J'ai, en effet, de bien mauvaises nouvelles à vous communiquer. J'ai tardé à le faire jusqu'à présent pour ne pas vous priver de vos moyens d'action pendant que vous étiez aux prises avec la justice.

Aujourd'hui, mon devoir est de parler. Le moment est venu, d'ailleurs, où il est impossible de vous cacher le double malheur qui nous frappe...

— La... double... malheur !... Mikaëla morte ?... l'enfant... mort ?... balbutia Georges les yeux hagards.

— Non. Ecoutez-moi tranquillement pendant une minute : vous saurez tout. Voici, en deux mots : Mikaëla a mis au monde deux jumeaux ou... jumelles — nous ne pouvons préciser — et, la nuit même de l'accouchement, les deux enfants ont disparu.

A cette époque, Ugo était à Florence, moi j'étais ici, vous vous en souvenez, Mme de Lautrec était au lit, malade d'une bronchite ; ma fille se trouva isolée, n'ayant pour la défendre et la soigner que Lœtitia, sa femme de chambre.

C'était encore trop. Le médecin — un médecin de passage à Sorrente — qui vint faire l'accouchement, ordonna à cette brave fille d'aller se coucher, en déclarant qu'il tenait essentiellement à agir seul.

Du reste, ce détail faisait partie d'un plan d'ensemble admirablement préparé d'avance ; et vous comprendrez pourquoi ce médecin avait si bien pris toutes ses mesures, quand je vous aurai dit que c'était Périclès Zarri en personne.

(A suivre).